

<http://ec-cisse-et-loire.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article332>



# Assurance scolaire.

- Informations générales à l'attention des parents - L'école -



Date de mise en ligne : lundi 2 septembre 2024

---

**Copyright © Ecoles "entre Cisse et Loire" (Valloire/Cisse & Valencisse) -**

**Tous droits réservés**

---

## Assurance scolaire.

---

Vous pouvez choisir celle que vous souhaitez, mais elle est obligatoire pour toutes les activités se déroulant hors du temps scolaire obligatoire (avant et après la classe, au cours de l'interclasse de midi, dans les cas de sorties).

Vérifiez bien que l'assurance que vous souscrivez couvre (mentions écrites) :

[-] le risque de dommage causé par votre enfant (**responsabilité civile**)

[-] le risque de dommage subi, par lui, notamment lorsque l'auteur ne peut être clairement identifié (**garantie corporelle individuelle**).

Les enfants porteurs de lunettes doivent être assurés (dommages causés ou subis par l'enfant et qui seraient dus au fait qu'il porte des lunettes).

Merci donc de faire parvenir à l'enseignant(e) de votre enfant une attestation d'assurance le concernant.